

## APPENDICE 17 RÉSUMÉ EXÉCUTIF : REQUIN PEAU BLEUE (2023)

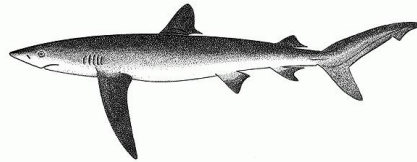


Tableau A 1. État de la ressource de requin peau bleue (*Prionace glauca*) de l'océan Indien

Zone	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2023
Océan Indien	Captures déclarées 2022 (t)	24 424	99,9%
	Captures estimées 2019 (t) <sup>4</sup>	43 240	
	Requins non compris ailleurs (nca) <sup>1</sup> 2022 (t)	32 558	
	Captures moyennes déclarées 2018-22 (t)	25 275	
	Captures moyennes estimées 2015-19 (t) <sup>4</sup>	48 781	
	Moyenne requins non compris ailleurs (nca) <sup>1</sup> 2018-22 (t)	31 303	
	PME (1 000 t) (IC 80%) <sup>2</sup>	36,0 (33-5 - 38,6)	
	F <sub>PME</sub> (IC 80%) <sup>2</sup>	0,31 (0,3-6 - 0,31)	
	SB <sub>PME</sub> (1 000 t) (IC 80%) <sup>2,3</sup>	42,0 (38-9 - 45,1)	
	F <sub>2019</sub> /F <sub>PME</sub> (IC 80%) <sup>2</sup>	0,64 (0,-3 - 0,75)	
SB <sub>2019</sub> /SB <sub>PME</sub> (IC 80%) <sup>2</sup>	1,39 (1,-7 - 1,49)		
SB <sub>2019</sub> /SB <sub>0</sub> (IC 80%) <sup>2</sup>	0,46 (0,-2 - 0,49)		

Les limites de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

<sup>1</sup>Inclut les données sous les codes d'espèces BSH, SKH, RSK, AG38

<sup>2</sup>Comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce (c.-à-d. SHK : divers requins nca ; RSK : *Carcharhinidae* nca).

<sup>3</sup>Les estimations se rapportent au cas de base du modèle utilisant les prises estimées.

<sup>4</sup>Fait référence à la biomasse féconde du stock.

Code couleur	Stock surexploité (SB <sub>2019</sub> /SB <sub>PME</sub> < 1)	Stock non surexploité (SB <sub>2019</sub> /SB <sub>PME</sub> ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F <sub>2019</sub> /F <sub>PME</sub> >1)	0%	0,1%
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F <sub>2019</sub> /F <sub>PME</sub> ≤1)	0%	99,9%
Pas évalué/Incertain		

Tableau A 2. Requin peau bleue : État de menace du requin peau bleue (*Prionace glauca*) dans l'océan Indien selon l'UICN.

Nom commun	Nom scientifique	État de menace selon l'UICN <sup>3</sup>		
		État mondial	OIO	OIE
Requin peau	<i>Prionace glauca</i>	Quasi-menacé	–	–

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien ouest ; OIE = Océan Indien est.

<sup>3</sup>Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Liste rouge de l'UICN 2020, Stevens 2009

## STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

**État du stock.** Aucune nouvelle évaluation du stock de requins bleus n'a été réalisée en 2022 et les résultats sont donc basés sur l'évaluation réalisée en 2021 à l'aide d'un modèle intégré structuré par âge (SS3) (**Fig. A1**). Les incertitudes dans les données d'entrée et la configuration des modèles ont été explorées au moyen d'une analyse de sensibilité. Tous les modèles ont produit des résultats similaires suggérant que le stock n'est pas surexploité ni faisant l'objet de surpêche à l'heure actuelle, mais avec des trajectoires montrant des tendances uniformes en direction du quadrant « surexploité et faisant l'objet de surpêche » du graphe de Kobe (**Fig. A1**). Le cas de base du modèle a été choisi sur la base des meilleures données biologiques de l'océan Indien, de la cohérence des séries d'abondance relative des PUE standardisées, des ajustements du modèle et de l'étendue spatiale des données (**Fig. A1, Tableau A 1**). Le cas de base du modèle a notamment utilisé les estimations de l'historique des captures basées sur GAM et les séries de PUE d'Afrique du sud, de l'UE, Portugal, de l'UE, France (La Réunion), de l'UE, Espagne, de Taïwan, Chine et du Japon. Les principales sources d'incertitude identifiées dans le modèle actuel concernent les prises et les indices d'abondance des PUE. Les résultats du modèle ont été étudiés par rapport à leur sensibilité aux principaux axes d'incertitude identifiés mais les captures nominales et basées sur les ratios n'ont pas été considérées réalistes. Si les regroupements alternatifs de PUE étaient utilisés, l'état du stock était légèrement moins positif. L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse d'évaluation des risques semi-quantitative, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa susceptibilité à chaque type d'engin de pêche. Le requin peau bleue a obtenu un classement de vulnérabilité moyenne (n° 10) dans l'ERA de la palangre, car il a été caractérisé comme étant l'espèce de requins la plus productive, mais aussi la deuxième la plus sensible à la palangre. Il a été estimé que le requin peau bleue n'était pas sensible, et donc pas vulnérable, à la senne. L'état de menace de l'UICN actuel « Quasi menacé » s'applique au requin peau bleue au niveau mondial (**Tableau A 2**). Les informations disponibles sur cette espèce se sont améliorées ces dernières années. Les requins peau bleue sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien et sont pêchés dans leurs zones de nourricerie dans certains endroits. Du fait des caractéristiques de leur cycle vital – ils vivent au moins 25 ans, sont matures vers 4–6 ans et ont 25–50 petits tous les ans, ils sont considérés comme les requins pélagiques les plus productifs. Au vu du poids des preuves disponibles en 2021, l'état du stock est déterminé comme n'étant **pas surexploité ni faisant l'objet de surpêche** (**Tableau A 1**).

**Perspectives.** Un accroissement de l'effort pourrait aboutir à une réduction de la biomasse. La matrice de stratégie de Kobe II (**Tableau A 3**) donne la probabilité de dépasser les niveaux de référence à court terme (3 ans) et à long terme (10 ans), selon plusieurs pourcentages de modification des prises.

**Avis de gestion.** Des points de références cibles et limites n'ont pas encore été définis pour les requins pélagiques de l'océan Indien. Même si l'évaluation de 2021 indique que le requin peau bleue de l'océan Indien n'est pas surexploité et ne fait pas l'objet de surpêche, l'augmentation des prises actuelles risque d'entraîner une réduction de la biomasse, avec un stock devenant surpêché et faisant l'objet de surpêche dans un proche avenir (**Tableau A 3**). Si les prises augmentent de plus de 20%, la probabilité de maintenir la biomasse reproductrice au-dessus des niveaux de référence de la PME ( $SB > SB_{PME}$ ) pendant les 10 prochaines années sera réduite (**Tableau A 3**). Le stock devrait être étroitement surveillé. Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 16/06), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques à l'avenir.

Les points clés suivants devraient également être notés :

- **Production maximale équilibrée (PME)** : l'estimation pour le stock de l'océan Indien est d'environ 36 000 t.
- **Points de référence** : La Commission n'a pas adopté de points de référence ni de règles de contrôle de l'exploitation pour les espèces de requins.
- **Principaux engins de pêche (2018-22)** : palangre (congélation), palangre ciblant l'espadon ; palangre (fraîche), filet maillant.
- **Principales flottilles (2018-22)**: Indonésie; Taïwan, Chine ; UE-Espagne ; Seychelles, UE-Portugal.

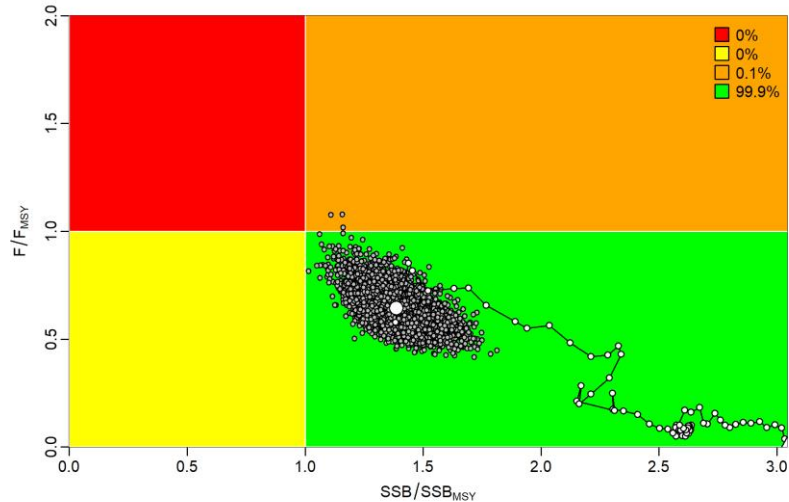


Fig. A 1. Requin peau bleue : Graphe de Kobe de l'évaluation du stock agrégée pour l'océan Indien d'après le cas de base du modèle de l'évaluation de 2021. (cas de base du modèle comportant la trajectoire et les incertitudes pour l'année finale)

Tableau A 3. Requin peau bleue : Matrice de stratégie de Kobe II de l'évaluation du stock agrégée pour l'océan Indien. Probabilité (pourcentage) de dépasser les points de référence basés sur la PME pour neuf projections de captures constantes en utilisant le cas de base du modèle (niveau de capture 2019\* (43 240 t),  $\pm 10\%$ ,  $\pm 20\%$ ,  $\pm 30\%$  et  $\pm 40\%$ ), projetée d'ici 3 ans et 10 ans.

Point de référence et période des projections	Projections de prises alternatives (par rapport au niveau de capture* de 2019) et probabilité (%) de dépasser les points de référence basés sur la PME.								
	60%	70%	80%	90%	100%	110%	120%	130%	140%
Captures par rapport à 2019	60%	70%	80%	90%	100%	110%	120%	130%	140%
Captures (t)	(25 944)	(30 267)	(34 592)	(38 916)	(43 240)	(47 564)	(51 888)	(56 212)	(60 535)
<b>SB<sub>2022</sub> &lt; SB<sub>PME</sub></b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>F<sub>2022</sub> &gt; F<sub>PME</sub></b>	0%	0%	0%	0%	0%	1%	5%	16%	36%
<b>SB<sub>2029</sub> &lt; SB<sub>PME</sub></b>	0%	0%	0%	0%	0%	2%	9%	25%	48%
<b>F<sub>2022</sub> &gt; F<sub>PME</sub></b>	0%	0%	0%	0%	1%	13%	44%	75%	90%

\*le niveau de capture moyen et les modifications de pourcentage respectives se rapportent aux séries de captures estimées utilisées dans le cas de base final du modèle (IOTC-2021-WPEB17(AS)-15).

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Stevens J (2009) *Prionace glauca*. In: IUCN 2012. Liste rouge de l'IUCN des espèces menacées. Version 2012.2. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Téléchargé le 8 novembre 2012